



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 52
• supplés : 2
• représentés : 5
Votants :

Date de la convocation :
22 septembre 2017
Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 septembre 2017, s'est réuni à la Salle communautaire de Folleville, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, FLAMANT, WU, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, BIECKENS, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT et DECLERCK (Suppléant représentant Madame NANSOT, Maire de Villers-aux-Erables)

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur FRANCELLE) HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) DESROUSSEAU (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert, SUIN, HEBERT, HENNEBERT (Pouvoir remis à Monsieur JUBERT)

Absents non excusés : Messieurs BINET, BEAUMONT, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, REMY et LEROY.

OBJET : TPCV / CONVENTION EDF / RACHAT DES CEE

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 juillet 2017 ;

En vertu de la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France n°2005-781 du 13/07/2005 (dite loi POPE) et de la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010, le tout codifiés aux articles L 221-1 et suivants du Code de l'énergie, les vendeurs d'énergie ont été désignés comme acteurs obligés dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Aux termes de ces lois, décrets d'application et articles, le volume d'économies d'énergie généré est exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés (kWh cumac) Les CEE sont matérialisés par leur enregistrement au Registre National EMMY.

De surcroît, la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application dont le décret n° 2015-1825 du 31 décembre 2015 ont inséré de nouvelles dispositions dans le Code de l'énergie et créé deux régimes d'obligation CEE parallèles et complémentaires :

- Le premier, qui existait déjà, intègre une obligation générale relative à toutes les obligations d'économies d'énergie à l'exclusion de celles en lien avec la précarité énergétique, les « CEE Classiques ».
- Le second, spécifique, qui crée une obligation distincte, dédiée à l'amélioration de la situation des ménages en situation de (grande ou non) précarité énergétique, définis en fonction d'un plafond de revenus, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016, les « CEE Précarité ».

Un programme d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dénommé « Economies d'Energie dans les TEPCV » (« Territoires à Energie Positive pour la croissance Verte ») a été lancé par l'Etat conformément à l'arrêté du 24 février 2017.

Ce programme n°PRO-INNO-08, prévoit que toute dépense réalisée par un TEPCV de moins de 250 000 habitants ou par une collectivité locale inclus dans ce territoire, pour financer des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine ou verser des aides à des personnes physiques pour des travaux dans leur logement, donne lieu à délivrance de CEE.

Dans le cadre de l'action n°4 TEPCV « Réhabilitation des performances de 10 bâtiments communaux »

La CCALN, éligible au sens de l'article L 221-7 du code de l'énergie, a adhéré à ce programme, et disposera à l'issue des travaux d'efficacité énergétiques lancés sur son territoire, d'un volume de CEE qu'il souhaite céder.

EDF souhaite acquérir en complément de sa propre production, des CEE Classiques auprès de tiers les ayant déposés et obtenus en leur nom par le PNCEE.

Dans ce contexte, EDF et la CCALN disposent d'un compte ouvert sur le registre EMMY (cf infra) et se sont rapprochées pour définir les conditions financières de la vente de CEE Classiques au bénéfice d'EDF.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › autorise la signature d'un contrat de rachat des CEE avec EDF, aux conditions figurant dans le projet de contrat annexé ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace- Cadre de Vie, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 28 SEPTEMBRE 2017 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 11.10.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
 144, rue du Cardinal Mercier
 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
 7, rue Jean Dupuy
 80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
 DE MONTDIDIER

12 OCT. 2017

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION **ARRIVÉE**

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentation de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.1-28.09	/
DELIB. : Conventions diverses	2017.2-28.09	/
DELIB. : Convention Actes et Avenant Actes budgétaires	2017.3-28.09	/
DELIB. : Institution du temps partiel et modalités d'exercice	2017.4-28.09	/
DELIB. : Détermination des modalités concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2017.5-28.09	/
DELIB. : Modalités d'astreintes pour le service technique (viabilité hivernale)	2017.6-28.09	/
DELIB. : Approbation du règlement de formation des agents de la Communauté de Communes Avre Luce Noye	2017.7-28.09	/
DELIB. : Adhésion effective au 1 ^{er} janvier 2018 au CNAS pour les agents de l'ex CCVN	2017.8-28.09	/
DELIB. : Acquisition d'une autolaveuse / Gymnase d'Ailly-sur-Noye	2017.9-28.09	/
DELIB. : FDE80 / Conventions bornes de recharge de véhicules électriques	2017.10-28.09	/
DELIB. : TEPCV / Ouverture d'un compte EMMY	2017.11-28.09	/
DELIB. : TEPCV / Convention EDF / Rachat des CEE	2017.12-28.09	/
DELIB. : Raccordement (Montée en débit en fibre optique) des zones d'activités d'Hangest et de Moreuil	2017.13-28.09	/
DELIB. : Espaces numériques de travail / Somme Numérique	2017.14-28.09	/
DELIB. : Groupement de commandes des matériels informatiques pour les ENT	2017.15-28.09	/
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Politique d'appui aux territoires / Contrat de territoire 2017 / 2020	2017.16-28.09	/



Le Président,
(Signature)
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 11 octobre 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.